

Paroisse St-Jean-Paul II

Procédure pour payer votre CVA par Accès D

PAYER VOTRE CVA PAR VIREMENT ACCÈSD...dès aujourd'hui c'est possible !

Un mode de paiement simple, rapide et sécuritaire et élimine les chèques

La Paroisse de Saint-Jean-Paul II vous offre la possibilité de payer votre CVA par AccèsD –*Virement entre personnes*. **Comment faire ?**

Dans votre AccèsD :

1. Aller dans **Virer** à droite
2. Choisir **Virement entre personne**
3. Dans le 2^e onglet du haut choisir **Ajouter un bénéficiaire**
4. Identification du bénéficiaire : **St-Jean-Paul II**
5. Raison du virement : **CVA**
6. Compte du bénéficiaire : **Transit : 20157**
No Institution : 815
Folio : 4103156

Pour toute information supplémentaire vous pouvez joindre une des secrétaires et il nous fera plaisir de vous aider.

N'oubliez pas de mentionner votre dépôt à fabriquestgedeon@cgocable.ca